



- FINANCES : Décision modificative n°4
- FINANCES : Versement d'un fonds de concours au SIEMML
- CCALS : Service commun élagage-fauchage
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés</li> <li>• Approbation du compte-rendu précédent</li> <li>• Désignation du secrétaire de séance</li> </ul>	<p>Claire donne pouvoir à Delphine Monique donne pouvoir à Laïd</p> <p>Unanimité</p> <p>Céline</p>
<p><b><u>1) FINANCES : Décision modificative n°4 (TA)</u></b></p> <p>Une facture destinée à M. Gaëtan RICOU avait été émise en 2012 pour le recouvrement de la participation pour voiries et réseaux (PVR) dans le cadre de son permis de construire.</p> <p>Le projet ayant été abandonné par le pétitionnaire, la commune n'a pas engagé de travaux, ce qui justifiait l'annulation de cette recette.</p> <p>Il a été nécessaire de produire un mandat (dépense) sur la même imputation que le titre (recette) de 2012, compte 1336.</p> <p>Dans la mesure où aucun crédit n'était ouvert à cette imputation (par principe il ne peut s'agir que d'une recette), une DM a été nécessaire pour l'inscription de ces crédits budgétaires (DM1 du 2.07.2018).</p> <p>Toutefois, les comptes 133 ont l'obligation de faire l'objet d'une reprise d'amortissement. Pour ce faire, une DM a été nécessaire pour l'inscriptions de crédits budgétaires (DM 3) instaurant le nécessaire pour réaliser une dépense de la section d'investissement (au compte 13936) et une recette parallèle pour la section de fonctionnement (au compte 7811),</p> <p>Toutefois, la trésorerie nous informe avoir fait une erreur dans le sens des opérations comptables ; que pour émettre un mandat à la section de fonctionnement et un titre à la section d'investissement, il convient de prendre une nouvelle décision modificative.</p> <p>Il est ainsi proposé les modifications suivantes :</p> <p>Fonctionnement – Dépenses :</p> <p>023 : - 1092€</p> <p>Fonctionnement - Dépenses :</p>	

<p>6811-042 : 1092€</p> <p>Investissement – Recettes : 13936 -040 : 1092€</p> <p>Investissement – Recettes : 021 : - 1092€</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter la décision modificative présentée ci-dessus.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.</i></p>
<p><b>2) FINANCES : Versement d'un fonds de concours au SIEML (JL)</b></p> <p>Le SIEML est intervenu au Moulin d'Ivray pour procéder au remplacement d'un câble d'alimentation en cuivre par un câble PRC.</p> <p>Cette intervention s'élève à 2055,37€. La participation communale est de 1541,53€.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour verser ce fonds de concours.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement de ce fonds de concours.</i></p>
<p><b>3) CCALS : Service commun élagage-fauchage (JL)</b></p> <p>Le service fauchage élagage constitue un outil permettant de réaliser sur le territoire de 5 communes l'entretien des accotements et des haies de la voirie communale.</p> <p>Ce service a été mis en place avant la fusion des communautés de communes et la constitution de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Les 5 communes concernées, Cheffes, Baracé, Etriché, Montreuil sur Loir et Tiercé, ont décidé de poursuivre cette activité dans le cadre d'un service commun supporté par la CCALS.</p> <p>Elle précise notamment, les obligations que le maire et la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe s'imposent mutuellement.</p> <p>La convention est conclue pour une durée de 15 mois, à compter de janvier 2019. La prestation sera refacturée à hauteur de 11 238 € environ pour Etriché.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commune.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise à, 15 pour, 2 abstentions, Le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun Elagage Fauchage.</i></p>
<p><b>Infos diverses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Points sur les commissions communautaires</li> <li>- Commission Petite Enfance</li> <li>- Projets communaux et suivi</li> </ul>	<p>Une réorganisation concernant la participation des délégués communautaires aux commissions sera étudiée, afin que ses délégués puissent représenter la commune et être de véritables relais entre la commune et la CCALS.</p> <p>Etriché n'a pas de délégué communautaire.</p> <p>Il convient de proposer des « référents » pour divers projets qui vont être menés en 2019.</p>

<p>- Audit énergétique du restaurant scolaire et de la salle de l'Alerte</p> <p>- Projets du Conseil Municipal des Jeunes</p> <p>- Repair' Café</p>	<p><u>Formation défibrillateur</u> : Frédéric et Emmanuel – attention aux critères prévus par la CNP quant à la mise en place des formations</p> <p><u>Suivi de la réunion association</u> : Mado, Frédéric, Céline et Emmanuel</p> <p><u>Journée citoyenne</u> : David, Delphine, Robert, Régine</p> <p><u>Suivi bibliothèque</u> : David, Marie - une journée « bibliothèque » est organisée le jour de la journée citoyenne</p> <p><u>Banderole de bienvenue</u> : Céline, Anne, Régine, Mado</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Concernant la Grange :</u></b></p> <p><u>Pause Info de La Grange</u> : élu référent Mado</p> <p><u>Pause Rencontre</u> : Véronique et Marie (Adjoint CCAS)</p> <p><u>Pause Internet</u> : Claire et Anne Bidault – possibilité d'envoyer la charte (David et Cédric). Une charte ne suffit pas ; il convient de bloquer les sites. Possibilité d'avoir un portable par Cédric. Les jeunes seront admis à partir du collège.</p> <p><u>Subventions aux associations</u> : Jacques, David, Régine</p> <p>Les élus ont la volonté d'inscrire la gestion de notre commune dans le respect des principes du développement durable. Ce qui nous a conduit à un certains nombres d'actions de sensibilisation et de mises en œuvre pratique de nos bâtiments. Des actions importantes certes, mais à petite échelle. Un audit a été réalisé sur le restaurant scolaire et la salle des fêtes : deux bâtiments très énergivores. Les conclusions sont sans appel. Quelques pistes et préconisations sont à creuser sur le restaurant scolaire. Quant à la salle des fêtes, des travaux importants sont à réaliser. La question du budget est essentielle. L'étude des subventions possibles est primordiale. Une étude fine s'amorce.</p> <p>Recherche de bénévole en cours pour les travaux prévus lors de la journée citoyenne</p> <p>La communication à ce sujet est à prévoir. Premier atelier le 26 janvier 2019.</p>
---	--

**Prochaines Réunions :**

- 28/01/2019 à 18h30 : Réunion d'Adjoints
- 4/02/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h)
- 18/02/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 25/02/2019 à 19h30 : Commission Finances
- 4/03/2019 à 19h30 : Commission Finances / Réunion d'adjoints
- 11/03/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h) – Préparation du budget 2019
- 25/03/2019 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 1/04/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h) – Vote du budget 2019